

## **DOCUMENTATION D'ORIENTATION À PRÉSENTER AU TRAITEMENT DE L'AUTORISATION DE RÉSIDENCE RÉGLÉE PAR LA LOI 14/2013.**

- Le formulaire de demande rempli.
- Copie actualisée du passeport, complète, en vigueur.
- Acte de naissance des mineurs de moins de 18 ans ou de plus de 18 ans, objectivement incapables de subvenir à leurs besoins pour des raisons de santé.
- Certificat de mariage ou de divorce.
- Preuve de paiement de la redevance (Elle sera payée par le titulaire de l'autorisation et, dans le cas des mineurs, le père, la mère ou le représentant légal du mineur en faveur du mineur).
- Une assurance maladie publique ou privée avec une compagnie d'assurances autorisée à opérer en Espagne.
- Accréditation de ressources financières suffisantes pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille pendant leur période de résidence en Espagne.
- Accréditation de l'investissement réalisé.
- Dans le cas d'investisseurs dans un projet d'entreprise d'intérêt général: Rapport du Direction générale du commerce et des investissements (Ministère de l'économie et de la compétitivité) prouvant que le projet d'entreprise est d'intérêt général.
- Casier judiciaire.
- Attestation de l'administration fiscale espagnole sur l'absence de dettes et de dettes fiscales. (Le délai de délivrance de ce document varie de 20 à 30 jours ouvrables).

